

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

## Avis d'appel à candidatures

Avis relatif à l'accès par la voie du détachement au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat en faveur des fonctionnaires en situation de handicap

### 1) Le dispositif et le poste sur lequel sera détaché le lauréat dans le corps des attachés d'administration de l'Etat

En application de l'article 93 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique institue, à titre expérimental, une procédure *ad hoc* en vue de favoriser l'accès des fonctionnaires en situation de handicap à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure par la voie du détachement suivi, le cas échéant, d'une intégration dans le corps ou cadre d'emploi concerné.

Le secrétariat général ouvre un poste dans le corps interministériel des attachés d'administration au titre de l'année 2022.

**Le poste proposé à l'issue de la sélection est le suivant :**

**Adjoint au chef de la section recrutement des corps communs (secrétariat général / service des ressources humaines / sous-direction des parcours professionnels / bureau du recrutement et de la formation professionnelle)**

### 2) Le calendrier du processus de sélection

Etapes principales	Dates
Période d'inscription (envoi des dossiers de candidature)	<b>23 janvier au 17 février 2023</b>
Publication de la liste des candidats auditionnés	<b>3 mars 2023</b>
Auditions devant la commission de recrutement	<b>Semaine 10 (du 6 au 10 mars)</b>
Publication des résultats	<b>A partir du 13 mars 2023</b>

### 3) Conditions de recevabilité

- Détenir la qualité de fonctionnaire titulaire ;
- Justifier, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, de quatre années au moins de services publics ;
- Appartenir à l'une des catégories de bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) définies à l'article 93 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019.

#### **4) Constitution et transmission du dossier de candidature**

Les personnes intéressées devront adresser au ministère de la justice, secrétariat général, services des ressources humaines, BRFP, par courrier électronique à l'adresse suivante : [concours-sg-a@justice.gouv.fr](mailto:concours-sg-a@justice.gouv.fr), jusqu'au 17 février 2023 à 23h59 (heure d'envoi du courrier électronique faisant foi), les pièces ci-dessous pour la constitution de leur dossier :

- Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle téléchargeable sur le site [lajusticerecrute.fr](http://lajusticerecrute.fr) ou sur l'intranet dûment complété et signé ;
- Tout document en cours de validité justifiant de l'appartenance à l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L.5212-13 du code du travail ;
- Un état des services publics accomplis ou une fiche carrière pour les agents du ministère de la justice ;
- La copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

Les personnes intéressées indiqueront également avec précision, et de façon lisible, leurs coordonnées : adresses postale et électronique et numéros de téléphone fixe et/ou portable.

Modalités d'envoi du dossier de candidature **selon deux modalités cumulatives** :

- **Par voie postale** :

Ministère de la justice  
Secrétariat général  
SRH / SDPP / BRFP / Section recrutement  
Recrutement art. 93 LTFP  
13 place Vendôme,  
75042 PARIS CEDEX 01

- **Par voie électronique** : [concours-sg-a@justice.gouv.fr](mailto:concours-sg-a@justice.gouv.fr).

Le fichier PDF devra être constitué d'un seul document dans lequel figureront toutes les pièces du dossier de candidatures. Il sera nommé ainsi : Nom.Prénom-art93AAE2022.

**Attention : les dossiers incomplets, hors délai ou déposés par des candidats qui ne remplissent pas les conditions statutaires seront rejetés**

#### **5) La procédure de sélection et auditions des candidats:**

Les candidats et les candidates veilleront à informer l'administration de tout changement de coordonnées.

Une première sélection des candidatures sera effectuée en fonction des dossiers envoyés. La liste des candidats recevables sera établie à l'issue par l'autorité en charge du recrutement et transmise à la commission de sélection. Les personnes sélectionnées seront convoquées à un entretien individuel auprès de cette commission.

Le bureau du recrutement et de la formation professionnelle (BRFP) envoie les convocations aux candidats sélectionnés et informe les autres du rejet de leur candidature par écrit.

La commission auditionnera les candidats sélectionnés à Paris. Cet échange durera 45 minutes, sur la base du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat ou la candidate.

Cet entretien a pour point de départ un exposé de dix minutes au plus du candidat ou de la candidate sur son parcours professionnel. La commission apprécie la motivation, le parcours professionnel et la capacité du candidat à occuper les fonctions et les missions d'un attaché d'administration de l'Etat.

#### **6) Le détachement du candidat retenu dans le corps des attachés des administrations**

**Le candidat retenu ou la candidate retenue sera détaché(e) dans le corps des attachés d'administration de l'Etat pour une durée d'un an** prévue par l'article du décret du 13 mai 2020.

Lors de son détachement, le fonctionnaire bénéficiera d'un accompagnement et d'une formation d'adaptation à l'emploi définie en lien avec le référent handicap, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 10 du décret du 13 mai 2020.

Pour plus de renseignements :

<https://lajusticerecruite.fr/metiers/recrutement-des-fonctionnaires-en-situation-de-handicap-0>

Le ministère de la justice s'engage pour la diversité, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations. Si vous pensez avoir fait l'objet d'une discrimination, d'agissement sexiste ou de violence sexuelle dans le cadre d'une candidature à un recrutement, vous pouvez contacter la cellule ministérielle d'écoute (Allodiscrim) :

- En ligne : <https://allodiscrim.wethics.eu/app>
- Par courriel à [justice.allodiscrim@orange.fr](mailto:justice.allodiscrim@orange.fr) en cas de discrimination ou de harcèlement
- Par courriel à [justice.allosexism@orange.fr](mailto:justice.allosexism@orange.fr) en cas d'agissement sexiste, de harcèlement sexuel ou sexiste ou de violence à caractère sexuel ou sexiste
- Par courrier : Allodiscrim 51, rue Bonaparte, 75006 Paris.

Fait à Paris, le **18 JAN. 2023**

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice  
Par délégation,  
Le sous-directeur des parcours professionnels



  
Christophe DÉAL